

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

*Remplacement et
renouvellement d'un
délégué au sein du groupe
scolaire Jules Vallès*

Date de la
convocation
du Conseil municipal

10 janvier 2025

SG-2025/01 - 05

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

29/01/2025

*Par délégation du Maire,
La Ds,
C. CORDIER.*

REPUBLICQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20250122-2025-01-05D-DE
Date de l'émission : 28/01/2025
Date de l'accusé de réception en préfecture : 28/01/2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-DEUX du mois de JANVIER à VINGT HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 10 janvier.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, LOUDIERE, Mmes POMMIER, SENECHAUX, M. AHSAINÉ, M. CHBABI, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme FAVRE.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MERABTI à M. MORIN,

Absent excusé : M. KOJEZI.

Absents (es) non excusés (es) : MM. CAN, CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, Mme PFEIFFER'OVA, M. DAOUD.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 23

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 20 h 15 - Fin de séance : 21h30

L'article D411-1 du Code de l'Education, modifié par le décret n° 2015-652 du 10 juin 2015 - article 8, précise la composition des Conseils d'école.

En effet, ceux-ci doivent être constitués des membres élus suivants :

- Le Maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal

Madame Nadia HENRI ayant fait part de sa démission au titre de conseillère municipale en date du 12 novembre 2024, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du conseil d'école du groupe scolaire Jules Vallès.

VU l'article D411-1 du Code de l'Education, modifié par le décret n° 2015-652 du 10 juin 2015 - article 8, précisant la composition des conseils d'école.

VU la délibération 24 novembre 2021 portant sur la désignation des représentants dans les conseils d'école de la commune de Vernouillet,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de Mme Nadia HENRI ayant fait part de sa démission au titre de conseillère municipale en date du 12 novembre 2024,

Le Conseil municipal est invité à désigner le nouveau délégué de la ville de Vernouillet, représentant Monsieur le Maire au sein du conseil d'école du groupe scolaire Jules Vallès.

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE, M. Ali AHSAINÉ pour siéger en tant que représentant de M. le Maire au sein du groupe scolaire Jules Vallès.

Pour copie certifiée conforme,



La secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.